

DEL – 44/2026



Délibération **du Conseil Municipal**

Séance du mercredi 23 septembre 2026

Date la convocation du Conseil municipal : 18/09/2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Maire : Florent BENOIT

Secrétaire élue : Frédérique GUILLET

Membres présents : Florent BENOIT, Frédérique GUILLET, Franck SAUTIER, Jacqueline RUAZ, Fabien BENOIT, Marion RIFF-MERCIER, Cédric FOL, Marie-Laure BENOIT, Colline RINALDI, Magali NOEL, Claude BLANCHET, Carolina ROGUET, Antoine BLUGEON, David MONTION, Chantal POULLARD, Jean-Bernard BLANC

Absents, excusés : Daniel ZUABONI donne pouvoir à Fabien BENOIT, Emmanuelle DESEBE donne pouvoir à Florent BENOIT

Absents : Priska GRAS

Objet : Approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de Vulbens pour le projet de gendarmerie

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-54 à L.153-59, L.300-6 et R.153-15 à R.153-17;

Vu la délibération du conseil municipal du 20/03/2019 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vulbens,

Vu la délibération complémentaire du conseil municipal du 17/07/2019 portant sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vulbens,

Vu la délibération du conseil municipal du 18/09/2019 approuvant déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vulbens,

Vu la délibération du conseil municipal du 13/12/2023 approuvant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vulbens,

Vu l'arrêté 66/2024 du 6/11/2024 portant mise à jour n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vulbens,

Vu la délibération du conseil municipal du 03/04/2024 prescrivant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°2 du PLU de Vulbens ;

Vu la délibération du conseil municipal du 16/04/2025 engageant la concertation et définissant les modalités de concertation ;

Vu l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), en date du 23/12/2025 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 22/04/2026 ayant tiré le bilan de concertation de l'évaluation environnementale ;

Vu l'avis tacite de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) en date du 12/03/2026 ;

Vu le procès-verbal valant avis des personnes publiques associées, de la réunion d'examen conjoint du projet de mise en compatibilité du PLU, qui s'est tenue le 03/02/2026.

Vu les avis des personnes publiques associées reçus par ailleurs : pas d'avis de la chambre des métiers et de l'artisanat, pas d'avis de l'INAO et pas d'avis de la Chambre de commerce et de l'industrie ;

DEL - 44/2026



Délibération **du Conseil Municipal**

Vu l'arrêté municipal n°URBA-2026-017 du 21/05/2026 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique du 12/06/2026 au 13/07/2026 pour la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°2 du PLU pour le projet de gendarmerie,

Considérant le procès-verbal de synthèse des observations remis par le commissaire enquêteur à M. le Maire le 15/07/2026, et le mémoire en réponse remis en retour par M. le Maire le 16/07/2026 ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, remis à M. le Maire le 18/07/2026 ;

Considérant que le dossier n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part des personnes publiques associées, de la MRAe et du public

Vu l'avis favorable rendu par le commissaire enquêteur sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°2 du PLU ;

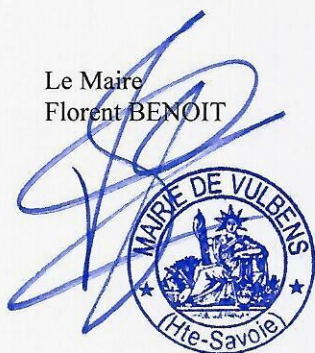
Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Jacqueline RUAZ, adjointe à l'urbanisme, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°2 du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente délibération

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures, Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Florent BENOIT



La secrétaire de séance
Frédérique GUILLET

